



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice Solidarité

Conakry, le 17/12/2014...

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

N° 1001 /MT/CAB/2014...

Le Ministre

DECISION

Il est mis fin au paiement du Bordereau de suivi des cargaisons (BSC) sur le fret à destination des Ports guinéens, collecté par la Société Antazer de Belgique.

Le Directeur National de la Marine Marchande est chargé de faire une large diffusion de la présente Décision en vue de son application immédiate.

Conakry, le 17 décembre 2014



Aliou DIALLO